

Rouen, le 02/08/05

PROTECT FRANCE

26 RUE DE LA FORET
YVILLERS
60410 VILLENEUVE SUR VERBERIE

A l'attention de M.DESSAIN Christophe

RAPPORT D'ESSAI N° RN05-2930 révision 2

Ce document annule et remplace les documents de même numéro émis antérieurement.

Echantillon(s) de : PRODUIT CHIMIQUE
Remis par : Vous-mêmes
Références : 115 J9J DU 31.03.05
DEVIS 47-FNE-1-5-05-387

Analyse de liquide fumigène.

Page 1 (A suivre...)

Sauf instructions formelles, les échantillons stockés sont détruits au bout de deux mois. Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de Commerce de Rouen sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Ce rapport d'essai ne concerne que les objets ou produits soumis à essais. La reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

I- Description des échantillons.

Il a été réceptionné le 24 juin 2005 un échantillon référencé :
- RN05-2930.001 : 115 J9J DU 31.03.05.

II- Analyses.

1- GC/MS Qualitative :

a) Préparation de l'échantillon :

- Pesée de 1,0 g d'échantillon dans 10 ml de Méthanol.
- Et dilution de 1 ml dans 100ml de méthanol à partir de 1 g dans 10ml.
- Agitation 30 minutes.

b) Conditions chromatographiques :

L'analyse en chromatographie gazeuse a démontré la présence de nombreux pics. Les profils chromatographiques sont donnés en annexes ainsi que les spectres de masse des principaux pics caractérisés.

L'identification est faite par une recherche informatisée sur banque de données. L'indice de similitude (SI) permet d'évaluer la différence entre le spectre de masse du composé et le spectre de masse obtenu par la recherche en librairie. Pour un indice inférieur à 700, l'identification n'est donnée qu'à titre indicatif.

Les commentaires (traces, présence, majoritaire) ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et ne peuvent être considérés comme une quantification. Seule l'injection de standards permet la confirmation d'identité du produit ainsi que sa quantification.

- RN05-2930.001 : 115 J9J DU 31.03.05.

Composés		Rt (min)	SI	Commentaires
C ₂ H ₆ O ₂	Ethylene glycol	2.58	850	Traces
C ₆ H ₁₄ O ₃	2-Propanol, 1, 1'-oxydi	4.86	843	Majoritaire
C ₆ H ₁₄ O ₃	Propanol, oxybis-	5.42	853	Majoritaire
Ou C ₆ H ₁₄ O ₃	1-Propanol, 2-(2-hydroxypropoxy)	5.42	852	Majoritaire
C ₂₄ H ₃₈ O ₄	1, 2-benzenedicarboxylic acid, diisooctyl ester	21.34	650	Traces

III- Conclusion.

L'analyse qualitative de l'échantillon a montrée la présence de dipropylène glycol.

En effet, les produits majoritaires de l'échantillon sont des isomères de position du dipropylène glycol. Des traces d'éthylène glycol et de phtalates ont été détectées.

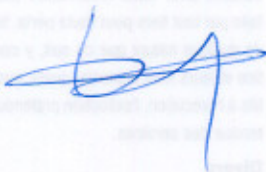
Les phtalates sont des composés soupçonnés d'être des perturbateurs endocriens et le 1,2-benzenedicarboxylic acid, diisooctyl ester (diisooctyl phtalate) est classé toxique pour la reproduction de classe 2. Sa présence doit être indiquée sur le flacon si sa concentration dépasse 0,5% ou si sa teneur dépasse 0,2% dans un gaz (directive 1999/45/CEE du 31 mai 1999). Ces teneurs ne sont pas obtenues dans votre échantillon (teneur de l'ordre de 100 mg/L).

Les glycols (éthylène glycol et dipropylène glycol) sont des produits modérément irritants pour les muqueuses, la peau et les voies aériennes.

Il n'existe pas à ce jour de réglementation française pour le produit majoritaire (dipropylèneglycol) et pour le 1, 2-benzenedicarboxylic acid, diisooctyl ester en ce qui concerne les valeurs limites et moyenne d'exposition fixées par le ministère du travail dans l'air des locaux de travail.

Le produit analysé n'est pas considérés comme un produit dangereux pour la santé avec les connaissances toxicologiques que nous avons à l'instant t. Toutefois, si l'exposition fréquente du personnel sous forme de gaz était fréquente et habituelle, il faudrait prévoir des protections individuelles (lunettes, gants, ...) afin de ne pas provoquer des irritations des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires.

Le Responsable UT Chimie Industrielle,
François DAVID



Le Directeur,
Yvon GERVAISE